

Charte Sympathisant.e – Le Local

La présente charte témoigne des objectifs qui définissent la coopérative et appelle les personnes ayant le statut de “sympathisant.e” à s’engager dans le respect de ceux-ci. Grâce à cet engagement, *Le Local* aspire à respecter l’environnement, à développer le commerce de proximité et à encourager la consommation responsable, le tout dans une ambiance chaleureuse de collaboration.

Présentation

Le Local est une épicerie durable, à vocation régionale, qui se présente sous la forme d’une société coopérative.

Objectifs

Les missions du Local sont les suivantes:

- Encourager le respect de l’environnement, le commerce de proximité et la consommation locale et responsable;
- Proposer à nos client.e.s des produits de qualité provenant principalement de la région yonnaise;
- Privilégier un système de vente en vrac dans l’épicerie afin de diminuer la production de déchets;
- Valoriser le travail des producteur.trice.s de la région yonnaise et affirmer une politique des prix en accord avec leur travail;
- Encourager la proximité et le rapprochement entre consommateur.trice.s et producteur.trice.s.

Engagement des sympathisant.e.s

Les **sympathisant.e.s** s’engagent à:

- Soutenir la Société Coopérative Le Local annuellement d’un montant de leur choix. À titre indicatif, les membres coopérateurs.trices et ami.e.s du Local paient une cotisation annuelle de CHF 30,00.
- Le montant est à verser pour le 31 mars pour chaque nouvelle année.

Avantages des sympathisant.e.s

- Les **sympathisant.e.s** sont invité.e.s aux manifestations réservées aux membres coopérateurs.trices, ami.e.s du Local et bénévoles.
- Les **sympathisant.e.s** sont invité.e.s aux Assemblées Générales de la Coopérative Le Local. Cependant, ils n'ont pas de pouvoir décisionnel, car uniquement les coopérateurs.trices ont le droit de vote.

Autres

- Les données personnelles des membres sont utilisées dans le cadre strict de la Société Coopérative Le Local. Elles ne sont en aucun cas transmises ou revendues à des tiers.
- En cas de non-respect de la présente charte et des statuts de la coopérative, le comité se réserve le droit d'exclure la personne fautive selon les modalités définies dans les statuts.

Date et lieu :

NOM, Prénom :

Signature du sympathisant.e :